



digital.union@sonapresse.com

LE  GAZOUILLIS...

L'actu du web

"Le jour où les dieux noirs sont tombés"

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

IL faut écrire de nouveaux livres qui racontent la vraie histoire du continent africain. C'est l'une des idées que mettent actuellement en exergue les membres de différents mouvements africains qui souhaitent opérer un retour aux sources et surtout un retour aux véritables valeurs africaines.

C'est le cas de Didier Mumengi, un historien de la RDC. Depuis plusieurs semaines, une vidéo de lui ne cesse d'être partagée sur les réseaux sociaux. Elle est devenue très virale. Et pour cause : en 5 mn, l'auteur y relate comment ont été détruits les rites et les croyances de l'Afrique et du Kongo notamment. Selon l'historien congolais, tout a commencé le 3 avril 1484. Les religions ancestrales, venues d'Egypte, se sont soumises aux rites importés d'Occident. Cela grâce au baptême des grands maîtres spirituels qui vivaient sur la côte. " La cérémonie baptismale débuta par un grand feu où avait été jetées toutes les statuettes, masques, colliers, bracelets... et le lendemain, tous ces grands maîtres devinrent soudainement des sorciers", dit-il dans cette vidéo très regardée sur la toile. Il y tient tout un discours sur l'histoire et sur le rôle majeur



Didier Mumengi, historien de la RDC.

qu'occupaient les croyances africaines dans les sociétés ancestrales. Il cite combien les Nganga, ces prêtres Africains de la connaissance, de la médecine, de la production intellectuelle des savoirs, ont été diabolisés. Pour leur part, les internautes ont

plutôt réagi de façon positive à ces idées qui incitent à mettre en valeur la culture africaine. " La vérité finit toujours par éclater, les Africains doivent abandonner les religions importées", a commenté Eric Malanda Mobossi. "Triste jour pour le peuple

Kongo qui s'est finalement rendu compte, tardivement bien sûr, que leurs dieux étaient des tentacules qui les liaient à Dieu", estime Rachid Diè Wabi. L'Afrique s'étant liée aux nouvelles religions, ce combat pourrait être très long.

Par I.M'B

RUSSIE : GOOGLE CONDAMNÉ À 57 MILLIARDS FCFA D'AMENDE



Photo: REUTERS/NORMAL

Un tribunal russe a reconnu Google coupable de " récidive " car, la société américaine n'avait pas supprimé de ses plateformes des contenus jugés illégaux. En conséquence le géant du Web a été condamné à une amende record de 7,2 milliards de roubles (57 milliards de nos francs). La Russie n'en est pas à son coup d'essai. Le pays sanctionne régulièrement les grandes entreprises numériques, accusées de ne pas effacer des contenus faisant l'apologie de drogues, du suicide, des accusations politiques.

INDUSTRIE DE LA BD : EMBRACER RACHÈTE DARK HORSE MEDIA



Photo: DR

La croissance impressionnante du groupe suédois Embracer se poursuit. Après avoir récemment ajouté à son équipe de nombreux studios et entreprises liés au monde du jeu vidéo et du divertissement, Embracer Group a annoncé dans un communiqué disponible sur le Net, l'acquisition de la maison d'édition Dark Horse Media pour un montant inconnu. Elle rejoindra la société en tant que 10e groupe opérationnel, derrière Asmodee qui avait été acquis le 17 décembre dernier. Dark Horse Media est le troisième plus grand éditeur de bandes dessinées derrière Marvel et DC.

SEB AU MAROC



Photo: DR

Le mariage fait le tour des réseaux sociaux business au Maroc. La Société d'emboutissage de Bourgogne (SEB), spécialiste du petit électroménager, a décidé d'accélérer son développement en Afrique, avec l'ouverture d'une succursale au Maroc. SEB vient de signer un accord avec Preciber, une société familiale marocaine. Ensemble, elles ont constitué la joint-venture SEB Maroc, que le français contrôle à hauteur de 55%.

L'œil de la rédaction

MESURES GOUVERNEMENTALES : CACOPHONIE SUR LA TOILE !

cité, qui avait annoncé le 13 décembre dernier lors d'une conférence de presse, l'entrée en vigueur de l'arrêté 0559/PM du 25 novembre 2021, portant nouvelles mesures gouvernementales de prévention, de lutte et de riposte contre la propagation du Covid-19, a vu la haute juridiction se prononcer, en décidant d'annuler ledit arrêté, après avoir été saisie par le " Copil Citoyen ". Simple respect de la procédure légale et ce texte n'aurait sans doute pas connu ce " flop ". C'est en

tout cas le motif retenu par la Cour constitutionnelle pour se prononcer en faveur de l'annulation dudit arrêté. Sur les réseaux sociaux, les internautes ont exprimé leur colère face au revirement de situation opéré par le gouvernement qui, durant la même semaine, a annoncé l'entrée en vigueur du nouvel arrêté n° 0685/PM, fixant les nouvelles mesures contre la propagation du Covid-19. " Avec toute cette cacophonie, on a du mal à se situer. On ne sait

plus quoi penser. Un temps on apprend que les mesures ont été suspendues par la saisine de la Cour constitutionnelle et le lendemain on nous dit que le gouvernement a pris un nouvel arrêté, nous sommes bien embrouillés avec toutes ces informations ", soupire un internaute sur Facebook. C'est dire le flou artistique pour qui veut comprendre le fonctionnement des institutions républicaines et de la communication des réseaux sociaux !

Hans NDONG MEBALE
Libreville/Gabon

C'EST l'imbroglie total au sein de la population gabonaise depuis la semaine écoulée. La faute à un jeu d'action-réaction entre le gouvernement, la société civile et la Cour constitutionnelle.

Dans les faits, le premier